pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

3020 ET 3018

PROTOCOLE « BIEN VIVRE AU COLLEGE JEAN CAVAILLES »

1 - QUI SIGNALE UNE SITUATION D'INTIMIDATION

Cible victime
Camarade(s)
Enseignant
Vie Scolaire
Parent(s)
Autre(s) adulte(s)

2- QUI PREVENIR

Equipe Ressource PHARe
Principal/Principal Adjoint/ Conseillère Principale d'Education/Infirmière/ Enseignants :
Mmes CHARRETIER /CHIAPPOLETTI/LEFRANC

EQUIPE RESSOURCE

Entretiens avec membre équipe ressource disponible

Cible victime de l'intimidation
Témoin(s)
Intimidateur(s)
pendant 15 jours maximum
Information aux parents sur Carnet avec A.R.

4- VIGILANCE

Equipe Ressource PHARe

Poursuite d'entretiens réguliers avec la Cible pour un suivi de situation (fin ou retour de l'intimidation)

Actions de la Commission d'Education à la Santé et Citoyenneté et Grain de sable

Fin des entretiens à l'issue des 15 jours

Règlement de la situation

Sanction prise par chef d'établissement